

soumets sincèrement à la bulle *Unigenitus*; que je condamne le livre des Réflexions morales; et les cent une propositions qui en ont été extraites, de la même manière qu'elles sont condamnées par la constitution; et que je révoque mon instruction pastorale, avec tout ce qui a paru sous mon nom contre cette bulle. Je promets à votre sainteté, continue-t-il, de publier au plutôt un mandement pour la faire observer dans mon diocèse. Je dois encore lui avouer que depuis que par la grâce du Seigneur j'ai pris cette résolution, je me sens infiniment soulagé; que les jours sont devenus plus sereins pour moi; que mon ame jouit d'une paix et d'une tranquillité que je ne goûtais plus depuis longtemps. Toutes ces promesses furent ponctuellement remplies.

Le chapitre de Notre-Dame, après quelques délais, imita cet exemple. On vit même de nombreuses communautés, régulières et séculières, venir à résipiscence. La Sorbonne délibérait encore, quand la cour fit exclure les brouillons qui en avaient terni la gloire, et qui en écartaient les sujets propres à la réparer. La faculté libre alors, et redevenue semblable à elle-même, prononça le 2 Janvier 1730, à la pluralité de quatre-vingt-quatorze voix contre treize, que son décret d'acceptation rendu en 1714, était véritablement son ouvrage; qu'on ne l'avait depuis déclaré faux, que par un attentat dont elle ordonnait que les vestiges fussent effacés de ses registres; qu'elle le ratifiait autant que besoin pouvait être, révoquait l'appel qui paraissait revêtu du nom de la faculté; et recevait de nouveau, avec une entière soumission de cœur et d'esprit, la bulle *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'église universelle. La faculté s'est toujours montrée depuis telle qu'à cette éclipse près, elle avait été invariablement depuis son origine.

Il s'en fallut bien cependant que le parti fût encore d'humeur à plier. Irrité au contraire par ses pertes et ses déboires, il n'en devint que plus violent; mais les excès mêmes, et les extravagances